



Dossier de pré-inscription Collecte des pneus.

Collecte réservée aux particuliers pour des pneus sans jantes.

Collecte du jeudi 8 décembre 2022 de 13h30 à 17h30

à la déchèterie intercommunale à Saint Rémy des Monts, 2 Chemin du Pavillon.

(Date limite de dépôt du dossier le vendredi 2 décembre 2022).

(Déchèterie ouverte uniquement pour la collecte des pneus, les autres déchets ne pourront pas être déposés).

Ce document est à compléter et à renvoyer à la Communauté de Communes Maine Saosnois par courrier au 8 rue Mazagran 72110 Bonnétable ou par mail à g.evrard@mainesaosnois.fr

Les professionnels sont invités à contacter leur chambre consulaire (agriculture, artisanat, commerce et industrie).

Vous serez contacté par téléphone ou courrier électronique pour vous indiquer votre horaire de dépôt.

Identification de l'administré

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

N° de téléphone portable : _____ Adresse email : _____

Type et quantité de pneus à déposer (entourer la ou les cases et indiquer la quantité)

Pneus de véhicule de tourisme de particuliers Quantité :

Pneus de véhicules 2 roues de particuliers Quantité :

Autres à préciser : Quantité :

En fonction du nombre d'inscrits, une limite de 4 pneus pourra être appliquée.

Les pneus ne doivent pas comporter de jante, d'eau, de terre, de cailloux ou tout autre déchet dans la partie creuse. En cas de pluie, pensez à bâcher vos pneus usés pour les protéger.

En cas de non-respect de ces conditions, le dépôt pourra vous être refusé par l'agent de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Disponibilités (indiquer un ordre de préférence, 1 étant la plage horaire souhaitée)

Jeudi 8/12 après-midi	
13h30-14h	
14h-15h	
15h-16h	
16h-17h	
17h-17h30	

Date et signature

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous changez vos pneus de véhicule de tourisme vous-même, vous pouvez les apporter à la déchèterie (Bonnétable ou St Rémy des Monts/Mamers) lorsque vous les remplacerez. Pensez à les conserver à l'abri jusqu'à votre dépôt à la déchèterie (garage, remorque bâchée, etc.) afin qu'ils soient acceptés. Seuls les pneus destinés au recyclage (filiale ALIAPUR) sont acceptés en dehors de cette collecte ponctuelle annuelle.